

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 26.06.2025
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : PROCES VERBAL DE SEANCE

DATE DE CONVOCATION : 19 JUIN 2025

DATE DE PUBLICATION : 10 JUILLET 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etai</u> <u>présents</u> :	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine (ayant la procuration de PICARD D.), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN V.), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc (départ à compter de la 2025_03_04), PAYEUR Emmanuel (départ à compter de la 2025_03_05), VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de STAROSSE JL. à compter de la 2025_03_04), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de KNAPEK P.), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER AH.), GUILLAUME Isabelle, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON JF.), LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY T.), PIERSON Chantal (ayant la procuration de SEGALTY JF.), CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE JF.), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN M.), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de CAULE E.), ASSFELD LAMAZE Christine, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de GUEGUEN M.), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de ERDEM O.), SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etai</u> <u>excusés</u> :	PICARD Denis, SEGALTY Jean-François, RADER Audrey-Helen, KNAPEK Patrice, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MATTE Jean-François, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles, LAMBERTY Jean-Pol.
<u>Avis de</u> <u>procuration</u> :	Du début à la 2025_03_03 : 11 Procurations. De la 2025_03_04 à la fin : 12 Procurations.
<u>Avis de</u> <u>suppléance</u> :	3 Suppléances.
<u>Secrétaire</u> <u>de séance</u> :	WINIARSKI Patricia
<u>Nombre de</u> <u>présents</u> :	Du début à la 2025_03_03 : 55 Présents. A la 2025_03_04 : 54 Présents. De la 2025_03_05 à la fin : 53 Présents.
<u>Nombre de</u> <u>votants</u> :	Du début à la 2025_03_04 : 66 votants. De la 2025_03_05 à la fin : 65 votants.

Le Président accueille les membres de l'assemblée et les remercie pour leur participation. Après un bref rappel au respect du règlement - précisant que les personnes du public ou ne participant pas au vote doivent s'installer au fond de la salle et non parmi les délégué(e)s votant(e)s - il invite à faire l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer. La secrétaire de séance est Mme Patricia WINIARSKI. Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

2025-03-01 – INSTALLATION NOUVEAUX DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Suite à la démission de M. Depaillat de son mandat de Maire de Ménil-la-Tour et à la délibération adoptée par le conseil municipal, les élu(e)s du conseil communautaire prennent acte de l'installation de :

- M. Jacques CHAPUY, délégué communautaire titulaire de la commune de Ménil-la-Tour (nouveau Maire),
- M. Bernard DEPAILLAT, délégué communautaire suppléant de la commune de Ménil-la-Tour.

Le **Président** adresse à **M. CHAPUY** un message de bienvenue parmi les délégué(e)s titulaires de l'assemblée.

2025-03-02 – SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

La délibération est présentée par **E. PAYEUR**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-03 - FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2025

La délibération est présentée par **C. SAUVAGE**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-04 – MODIFICATIONS DES STATUTS – SOUTIEN A LA MAISON FRANCE SERVICES

La délibération est présentée par **F. CHARTREUX**.

Questions et observations de l'assemblée :

A.FONTANA demande quel est le montant de subvention escompté par la Maison France Services (MFS) de Domèvre-en-Haye et si la CC2T ne risque pas d'entrer dans un engrenage de soutien financier si d'autres structures de ce type s'implantent sur le territoire.

F. CHARTREUX précise que 10 000 € sont sollicités par la MFS pour parvenir à équilibrer ses comptes, l'Etat ne couvrant pas la totalité des dépenses induites par ce guichet unique de services publics créé pourtant sur sa sollicitation. Il insiste sur le rayonnement intercommunal de cet outil, qui assure également un rôle de relais d'informations pour plusieurs services gérés par la CC2T, comme la mobilité ou la collecte des déchets ménagers. Enfin, si on peut s'attendre à un maillage territorial des MFS, le Président indique qu'il est peu probable qu'il y en ait pléthore.

P. BRETENOUX, faisant par de son accord sur le sujet, note néanmoins que, dans le cas où l'Etat diminuerait à l'avenir son soutien financier, le delta pour parvenir à l'équilibre des comptes risquerait d'être supporté par la communauté de communes. Il s'interroge par ailleurs sur les solutions existantes pour les territoires plus pauvres, relevant au passage que le désengagement de l'Etat induit aussi qu'il ne joue plus son rôle de péréquation.

F. CHARTREUX partage le constat de ce risque de report sur la CC2T, mais souligne l'importance pour le territoire de ne pas devenir un désert de service public.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité, Monsieur FONTANA s'abstenant.

2025-03-05 – MODIFICATION DES STATUTS – SOUTIEN A L'ECOLE DE MUSIQUE DE RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL

2025-03-04 – MODIFICATIONS DES STATUTS – SOUTIEN A LA MAISON FRANCE SERVICES

La délibération est présentée par **F. CHARTREUX**.

Questions et observations de l'assemblée :

A.FONTANA demandant quel est le montant de subvention escompté par l'école de musique de Toul, **F. CHARTREUX** indique que 15 000 € sont demandés par cette structure pour équilibrer ses comptes, tout en précisant que la délibération ne porte pas sur l'octroi de la subvention mais sur la modification des statuts qu'il est nécessaire de faire au préalable, tout comme pour la délibération précédente.

M. PIERSON indique que les habitants hors Toul payent aujourd'hui des frais d'inscription plus élevés et demande si cela sera toujours le cas.

F. CHARTREUX précise que malgré cette politique tarifaire, l'école de musique ne parvient pas à équilibrer ses comptes compte tenu du désengagement financier d'autres partenaires. Il rappelle que les communes dont les habitants fréquentent cette structure ne versent pas de subvention à l'école de musique, ce qui peut se comprendre eût égard aux contraintes financières qu'elles subissent. La subvention versée par la CC2T a vocation à bénéficier à l'ensemble du territoire et permet à l'école de musique, dont le rayonnement est intercommunal, de continuer à fonctionner comme aujourd'hui.

A. BRETENOUX souligne que les difficultés financières rencontrées par l'école de musique l'ont un temps conduit à envisager d'augmenter encore les tarifs des élèves hors Toul. La décision de soutien de la CC2T est la bienvenue et va permettre d'éviter cette revalorisation.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-06 – MODIFICATION DE STATUTS – SOUTIEN AUX RAVALEMENTS DE FAÇADES

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-07 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire prennent acte de la présentation et déclarent avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

2025-03-08 – SORTIE DU GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES (GAC) POUR L'INCINERATEUR DE TRONVILLE

La délibération est présentée par **F. CHARTREUX** qui rappelle l'historique du projet, impulsé au départ pour faire face à l'interdiction à venir de traiter les déchets par enfouissement. Le partenariat engagé en 2021 avec la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud a conduit à la création d'un groupement d'autorités concédantes (GAC) constitué entre sept EPCI de Meuse et de Meurthe-et-Moselle. Malheureusement, la procédure de délégation de service public engagée par ce GAC pour confier la gestion du futur incinérateur de Tronville-en-Barrois à un prestataire privé est mise à mal par les très mauvais résultats financiers de la consultation, très largement supérieurs aux estimations.

Parallèlement, le partenariat proposé récemment par la Métropole du Grand Nancy autour de l'unité de valorisation énergétique de Ludres permet de trouver une solution alternative beaucoup plus satisfaisante en terme de coût de traitement à la tonne. La possibilité d'y associer les EPCI de la Meuse parties prenantes du précédent projet permet de poursuivre le partenariat engagé, en ne laissant personne sans solution.

La première étape de cette nouvelle donne nécessite donc de sortir du GAC constitué autour du projet d'incinérateur de Tronville-en-Barrois, les clauses du GAC prévoyant une clause de sortie en cas de prix supérieur au montant maximum fixé, ce qui est le cas en l'espèce.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-09 - CHOIX DU MODE DE GESTION POUR L'EXPLOITATION DE L'INCINERATEUR DE LUDRES

La délibération est présentée par **F. CHARTREUX**, qui précise que le mode de gestion préconisé pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique de Ludres est la concession de service public.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-10 – CREATION D'UN GAC POUR L'INCINERATEUR DE LUDRES

La délibération est présentée par **F. CHARTREUX**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-11 – AVENANT N°9 A LA DSP MOBILITE : PROLONGATION ET AUTRES MODIFICATIONS

La délibération est présentée par **J. BOCANEGRA**, qui précise que l'avenant porte notamment sur le report de la date de la fin de délégation de service public, la procédure de marché engagée n'ayant pas permis d'aboutir et devant donc être relancée.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-12 – COMPTE-RENDU MAPA

La délibération est présentée par **A. HARMAND**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire déclarent avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics, bons de commande et virements, prises par le Président de la communauté de communes Terres Touloises ou son représentant.

2025-03-13 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

La délibération est présentée par **F. CHARTREUX**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-14 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET OM

La délibération est présentée par **F. CHARTREUX**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-15 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

La délibération est présentée par **L. GUYOT**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-16 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET EAU

La délibération est présentée par **L. GUYOT**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-17 – GARANTIE D'EMPRUNT A TOUL HABITAT

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-18 – OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA MEDIATHEQUE DE TOUL

La délibération est présentée par **R. SILLAIRE**, qui précise que le fonds de concours proposé à hauteur de 10 000 € permettra à la médiathèque de Toul, de rayonnement intercommunal, d'étendre la politique de gratuité à l'ensemble du public adulte originaire de la CC2T, cette gratuité existant déjà pour le public jeune.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-19 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La délibération est présentée par **R. SILLAIRE**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-20 – MODIFICATION DE L’ASTREINTE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

La délibération est présentée par **L. GUYOT**.

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Délibération adoptée à l’unanimité.

2025-03-21 – PRIME DE PERFORMANCE ANNUELLE DES AGENTS DU SPIC EAU ET ASSAINISSEMENT – PRECISIONS

La délibération est présentée par **R. SILLAIRE**.

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Délibération adoptée à l’unanimité.

2025-03-22 – AGREMENTS DE CESSION ZA DU PARC DE HAYE

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Délibération adoptée à l’unanimité.

2025-03-23 – AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE PORTAGE FONCIER AVEC L’EPFGE

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Délibération adoptée à l’unanimité.

2025-03-24 – AUTORISATION DE CESSION DE TERRAINS PAR L’EPFGE

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Délibération adoptée à l’unanimité.

2025-03-25 – BATIMENT ARTISANAL ZA DE L’ORME A NOVIANT-AUX-PRES – SIGNATURE DE BAUX

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Délibération adoptée à l’unanimité.

2025-03-26 - ZAC THOUVENOT BAUTZEN POLYGONE – CESSION DE TERRAIN A TOUL HABITAT

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Délibération adoptée à l’unanimité.

2025-03-27 – PARC LOGISTIQUE SUD LORRAINE- AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AUX MESURES DE COMPENSATION ENVIRONNEMENTALE

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Délibération adoptée à l’unanimité.

2025-03-28 – POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE – CLASSEMENT DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Délibération adoptée à l’unanimité.

2025-03-29 – ESPACE DU GENIE – ECHANGE DE TERRAINS AVEC LA COMMUNE D’ECROUVES POUR LA REALISATION D’EQUIPEMENTS PUBLICS

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Questions et observations de l’assemblée :

B. DOMINIAC observe que l’échange des surfaces, sans soulte, se fait avec un déséquilibre des surfaces à la défaveur de la commune d’Ecrouves et, cherchant les intérêts de cette opération pour les deux collectivités parties prenantes, considère que la CC2T aurait pu supporter les frais inhérents à cette transaction foncière.

JP COUTEAU confirme que l’écart de superficie entre les terrains échangés est de l’ordre de 300 m², mais précise qu’il faut également tenir compte de l’intérêt de l’emplacement choisi par la commune pour y réaliser

son projet de city-park et ajoute que, plus globalement, il convient de prendre en considération la plus-value apportée à la commune d'Ecrouves par l'écoquartier aménagé et financé par la CC2T sur ce secteur.

Après cet échange, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à la majorité, B. DOMINIAC votant contre.

2025-03-30 – VENTE DE TERRAIN EN ZONE AOC COTE DE TOUL

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-31 – COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE 2024 POUR LA ZA PARC DE HAYE

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-32 – COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE 2024 POUR L'ESPACE DU GENIE

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-33 – COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE 2024 POUR LE PARC LOGISTIQUE SUD LORRAINE

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-34 – COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE 2024 POUR LA ZAC CROIX SAINT NICOLAS

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-35 – COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE 2024 POUR LA ZAC KLEBER

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Après le vote, le Président informe l'assemblée de la rencontre organisée le 12 septembre prochain avec les anciens salariés de l'usine Kléber, pour entendre leur témoignage et présenter le chemin parcouru par cet ancien site industriel, aujourd'hui totalement requalifié. Il précise que les élu(e)s du conseil communautaire seront convié(e)s.

2025-03-36 – ACQUISITION DU SITE DE LA ROCHOTTE A PIERRE-LA-TREICHE

La délibération est présentée par **F. CHARTREUX**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-37 – EAU – CONTRIBUTION A LA GESTION ET A LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

La délibération est présentée par **L. GUYOT**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-38 – EAU – RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES

La délibération est présentée par **L. GUYOT**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire prennent acte de la présentation des rapports des délégués afférents à l'exercice 2024 pour le service public de l'eau potable.

2025-03-39 – EAU ET ASSAINISSEMENT – PROTOCOLE DE FIN DE CONTRATS

La délibération est présentée par **L. GUYOT**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-40 – SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE

La délibération est présentée par **L. GUYOT**.

Questions et observations de l'assemblée :

P. BRETENOUX note que ce contrat de territoire porte des enjeux d'importance et souligne l'intérêt du travail de la commission sur ce sujet. Toutefois, il souhaiterait connaître la déclinaison opérationnelle de cette démarche, pour laquelle il regrette que la délibération présentée reste dans une approche très généraliste.

L. GUYOT confirme que le contrat de territoire eau et climat va se décliner de manière concrète et que le volet communication de cette démarche permettra d'apporter des informations plus précises.

Après cet échange, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-41 – OM – RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT

La délibération est présentée par **F. CHARTREUX**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire prennent acte de la présentation du rapport afférent à l'exercice 2024 pour le service public de gestion et d'élimination des déchets.

2025-03 42 – OM – EVOLUTION DU CHAMP D'APPLICATION DU TARIF INSTAURE POUR LA PRISE EN CHARGE DES DEPOTS IRREGULIERS

La délibération est présentée par **F. CHARTREUX**, qui souligne que les incivilités quant au mauvais tri et aux dépôts irréguliers se développent et coûtent cher à la collectivité. Parallèlement à l'instauration de cette pénalité financière, une campagne de communication et de sensibilisation est déployée sur le territoire.

Questions et observations de l'assemblée :

P. BRETENOUX indique qu'il approuve la démarche, tout en rappelant que le tri n'est pas suffisant et qu'il faut s'attaquer au problème à la source, notamment en luttant contre la prolifération des emballages plastiques.

T. COLLET note que la remarque est juste mais que ce niveau d'action n'appartient pas à la collectivité,

F. CHARTREUX ajoutant que de nombreux échanges ont déjà eu lieu à ce sujet et que, quelque soit l'accord sur le fond quant à ce problème, la collectivité n'est pas maître du jeu sur un sujet dont le règlement appartient à l'échelon national voire international.

A. FONTANA demandant s'il est possible de cerner les secteurs où le mauvais tri est le plus constaté, il est précisé que si certains secteurs sont a priori un peu plus touchés que d'autres, il s'avère après investigations que la problématique est assez globale sur le territoire.

Ch. PIERSON observe que les règles de tri sont encore trop méconnues des habitants et peuvent conduire à des erreurs. **F. CHARTREUX** indique que la nouvelle campagne de communication mise en place va justement permettre de faire une piqûre de rappel sur le sujet.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-43– MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLUIH – APPROBATION

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-44 - MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3DU PLUIH – MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-45 – AIDES AUX RAVALEMENTS DE FAÇADES – MODALITES ET REGLEMENT

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-46 – BILAN DU DISPOSITIF « PERMIS DE LOUER » A TOUL

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-03-47 -CONVENTION PARTENARIALE ET ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA V52 A TOUL

La délibération est présentée par **J. BOCANEGRA**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance en souhaitant aux délégué(e)s une pause estivale reposante avant la rentrée et les échéances électorales locales qui se profilent. Il souligne à ce sujet qu'en 6 ans de mandat, le travail communautaire a pu se faire dans une ambiance sereine et non politisée. Marquant son attachement à ce que la CC2T reste un échelon d'échange constructif et à part, il appelle à ce que cet état d'esprit demeure y compris en période électorale pour les communes.

	SEPTEMBRE 2025		OCTOBRE 2025		NOVEMBRE 2025		DECEMBRE 2025
1		1		1			1
2		2		2			2
3	COM SP	3		3			3
4	COM FINANCES	4		4		4	COM DES MAIRES
5		5		5			5
6		6		6			6
7		7		7			7
8		8		8			8
9	COM GEMAPI & BIODIVERSITÉ	9		9			9
10	COM OM	10		10			10
11	COM DES MAIRES	11		11			11
12		12		12			12
13		13		13			13
14		14		14			14
15		15		15			15
16		16	CC marché mobilité	16			16
17	GT Tarif sociale eau	17		17	Commission Eau&Ass		17
18		18		18	COM THEMA	18	CC
19		19		19			19
20		20		20			20
21		21		21			21
22		22		22			22
23		23		23			23
24	Conseil d'exploitation	24		24			24
25	CC	25		25			25
26		26		26	COM OM		26
27		27		27	Conseil d'exploitation		27
28		28		28			28
29		29		29			29
30		30		30			30
		31					31